



Vente/acquisition terrain constructible

Par **david Mahieu**, le **10/03/2018** à **10:45**

En décembre 2017, j'ai fait une proposition pour l'acquisition d'un terrain constructible via une agence, terrain mis en vente par plusieurs propriétaires j'ai donc fais une offre de 70000€ pour ce terrain qui a été refusée les propriétaires en veulent 72000€ ,offre que j'ai signé, mais pas signé par les propriétaires mais par l'agence.

Une autre agence me propose ce bien au prix de 70000€ seulement la première agence me dit que je suis lié a eux pendant 12 mois sous peine indemnités . Est ce valable sachant que mon offre du départ à été refusé ??

les conditions générales du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !